

Licences des entreprises ferroviaires. Paquet ferroviaire

1998/0266(COD) - 07/04/2000 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

La Commission est favorable à la position commune. Elle estime que le compromis trouvé par le Conseil au terme de discussions et d'efforts intenses déployés au cours de trois présidences, marque un progrès équilibré en faveur de la politique ferroviaire.